

Troyes, le 30 septembre 2013

Le directeur académique des
services départementaux de l'Aube

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants des écoles primaires et
élémentaires

S/c Mesdames et Messieurs les
directeurs

S/c Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de circonscription

**Direction des
services
départementaux de l'Aube**

Division IENA

références
SB/FB/2012-2013/
affaire suivie par Frédéric Bigorgne
téléphone
03.25.76.71.57
télécopie
03.25.76.01.03
courriel
frédéric.bigorgne@ac-reims.fr

30, rue Mitantier B.P. 371
10025 Troyes Cedex

accueil du public
du lundi au vendredi

Objet : Organisation de l'enseignement des langues à l'école en 2013-2014

En référence à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et dans la continuité de l'action engagée dans l'académie, les objectifs suivants seront poursuivis prioritairement à la rentrée 2013 au sein de notre département :

- généralisation de l'enseignement des langues vivantes en cycle 2
- liaison école-collège.

La pratique d'une langue vivante étrangère est le deuxième pilier du socle commun des compétences, des connaissances. La rentrée 2014 verra la généralisation de l'enseignement des langues vivantes dès le cours préparatoire, une initiation menée à l'oral dans toutes les classes.

Du ce1 au cm2, grâce à un enseignement régulier et structuré, l'élève doit acquérir les éléments fondamentaux et les consolider afin de pouvoir maîtriser à la fin du cycle 3, la communication élémentaire, définie par le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.

Afin de vous aider dans votre démarche, il m'apparaît utile de préciser les différentes situations auxquelles vous pourriez être confrontés et, en regard, les modalités de prise en charge qu'il convient de mettre en œuvre :

- d'une manière générale, l'enseignement linguistique est dispensé du CP au CM2 par les enseignants du premier degré dans le cadre de leur service dans la classe ou par échanges de services. Ces échanges peuvent être organisés entre enseignants de maternelle et d'élémentaire pour en faire bénéficier un maximum d'élèves.

- les enseignants nommés sur un poste fléché assurent cet enseignement, dans leur propre classe et dans une autre classe, dans le cadre d'échanges de service.

- les enseignants formés en stage, titularisés depuis 2007, les professeurs fonctionnaires stagiaires (PFS), les M2 sont tenus de dispenser l'enseignement de la langue vivante étrangère dans leur propre classe, et ce même s'ils sont sur des temps fractionnés.

Je crois nécessaire de rappeler que l'enseignement des langues doit respecter la structure des classes, y compris dans le cadre d'échanges de service entre classes à plusieurs niveaux, ce qui exclut l'organisation de dédoublements.

J'insiste sur le fait que les interventions des professeurs des écoles itinérants et des professeurs du second degré demeurent exceptionnelles et doivent être assurées en présence et sous la responsabilité du maître de la classe. Leurs interventions d'une durée de 45 minutes, respectant la structure de la classe, doit permettre d'impliquer l'enseignant titulaire de la classe comme, par exemple, la prise en charge des rituels dans un premier temps.

Comme dans toutes les autres disciplines, les élèves sont évalués régulièrement à des fins de régulation pédagogique et d'information des familles. A ce titre, les équipes pédagogiques prendront appui sur l'outil académique interactif de validation des acquis du niveau A1 (disponible sur le site de la DSDEN de l'Aube à l'adresse > <http://wheb.ac-reims.fr/ia10/exper/?-langues-vivantes-etrangeres-> sous la rubrique « Evaluer ») et se référeront, pour l'évaluation et la validation progressive des compétences du socle commun, aux documents mis en ligne sur le site Eduscol > <http://eduscol.education.fr/>

La continuité pédagogique entre l'école et le collège est l'une des priorités énoncées par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Le challenge A1 constitué de classes binômes CM/6^{ème} est reconduit pour cette année scolaire. Un formulaire d'inscription vous parviendra en **novembre 2013** par la conseillère pédagogique départementale

La qualité de l'enseignement des langues vivantes est liée au développement du numérique dans les écoles. Des équipements de qualité sont progressivement mis à disposition des professeurs : ordinateurs, vidéo projecteurs, micros, enceintes, TNI... L'usage des outils numériques est à privilégier partout où les équipements le permettent afin de renforcer les compétences orales des élèves.

Les actions d'ouverture européenne et internationale constituent autant d'occasions utiles à l'entraînement à l'écoute et à l'expression orale des élèves et contribuent à faire des élèves des citoyens conscients de leur environnement en Europe et dans le monde.

J'attire également votre attention sur l'offre de service mise en ligne à compter de mi-octobre pour l'apprentissage de l'anglais en primaire : www.englishforschools.fr. Le site s'adresse aux élèves et aux professeurs de CE2, CM1 et CM2. Il propose une approche originale, ludique et interactive fondée sur des ressources du web anglophones. English for Schools est un site constitué de deux espaces :

- un univers Kids, en accès libre, pour les élèves de 8 à 11 ans proposant des ressources multimedia authentiques, ludiques et interactives, permettant une immersion dans le monde et la culture anglophone
- un univers Teachers, en accès réservé sur simple inscription, pour les professeurs.

Enfin, j'invite celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient une aide linguistique ou pédagogique à solliciter l'appui de Sophie Battelier, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes (sophie.battelier@ac-reims.fr, 03 25 76 71 57).

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour poursuivre l'effort engagé dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire et vous en remercie par avance.



Franck Jarno